



**Compte rendu du comité syndical du 17-11-2020**  
**Salle culturelle de Quingey à 20 h**

Etaient présents : Mmes et Mrs , PERRIN Sylvie , DALLAVALLE Martine , DARD Olivier , PORRO Anne , DODY Sylvie , ROYET Myriam , HUGUES Benoit , LOUISIN ....CHEVROTON Emmanuelle, CELLIER Gaëlle , ARNOULD Gilles titulaires , Vincent RUFFINONI et madame JEANNIN suppléants.

Abs excusés : FAIVRE Sarah remplacée par Vincent RUFFINONI , MESNIER Christian remplacé par madame JEANNIN . BROCCETTO Laetitia .

Anne PORRO est élue secrétaire de séance .

Contexte : réunion réalisée dans le respect des contraintes sanitaires liées au confinement avec espacement important entre participants , masques d'où certaines difficultés de compréhension .

Avant de passer à l'ordre du jour , le président sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant : prestation de service de M GERVAIS pour le suivi de la délégation de l'eau . Accord

**1/ Approbation du compte rendu du comité syndical de 01/10/2020** : accord

**2/ Rapport sur le prix et la qualité des services eau ( RPQS ) 2019** présenté par M GERVAIS . C'est une obligation législative ( article L 2224-5 du CGCT ) : Les faits marquants pour 2019 étant une baisse de 7.3% des ventes d'eau , l'absence d'achat d'eau au SAEP , un rendement du réseau de 96.4% et la bonne qualité de l'eau produite . Approbation .

**3/ Prestation de service de M GERVAIS :**

Le président présente aux délégués l'offre d'assistance technique pour le suivi du contrat de délégation de service pour l'eau de M GERVAIS . La proposition s'élève à 1950 € TTC par an reconductible par tacite reconduction et sans clause de révision au niveau du prix pour effectuer les prestations suivantes :

- 1/ Projet de rapport sur le prix et la qualité du service. s
- 2/ Analyse de la gestion du service ( analyse du rapport annuel du délégataire , vérification des tarifs , présentation au comité syndical )
- 3/ Autres prestations d'assistance et de conseil )

Approbation.

**4/ Prestation de service assainissement :**

Le marché de prestation de service pour l'assainissement antérieurement signé avec la SAUR se terminait au 31/03/2020 a été prolongé exceptionnellement jusqu'au 31/12/2020 par avenant .

La procédure de choix d'un prestataire pour les années 2021-2023 a été lancée fin juillet sous forme d'un marché à procédure adaptée ( MAPA ) avec audition des candidats ayant déposé une offre et négociation .

3 offres conformes ont été déposées par VEOLIA , GAZ et EAUX et SAUR . Après audition des 3 candidats le 29 septembre et négociation écrite après précisions sur le CCP et confirmation de certains points par chaque entreprise, les offres définitives des 3 entreprises ont été reçues le 21 octobre .

Compte tenu des critères de choix indiqués lors du lancement de la procédure , soit 60% pour la partie technique et 40% pour le prix et après analyse des offres finales par le cabinet ARTELIA , l'entreprise SAUR est la mieux placée au niveau technico-économique pour un prix annuel de 29 265 euros HT révisable en fonction de l'indice prévu au marché.

Offre SAUR validée .

**5/ Convention FRANCAS 2021-2024**

La précédente convention de gestion du périscolaire signée avec les FRANCAS se terminant au 31/12/2019 , le comité syndical a validé en juillet 2020 la signature d'un avenant jusqu'au 31 décembre 2020.

Après rencontre avec les Francas le 6 octobre , les FRANCAS propose une nouvelle convention pour les années 2021-2024 , convention qui reprend les objectifs et obligations réciproques antérieures.

Proposition validée.

#### 6/ Ecole : remplacement spectacle de fin d'année par subvention à la coopérative scolaire pour achat de cadeaux aux enfants par classe .

Rappel : validation de 2000 € au budget 2020 sur le poste fêtes et cérémonies . Compte tenu des contraintes liées au COVID , il n'est envisageable de faire un spectacle fin 2020.

Proposition initiale rejetée .

Discussion sur l'opportunité de faire le spectacle au printemps 2021 ou d'offrir des friandises aux élèves. Cette dernière proposition est retenue.

#### 7/ Décisions modificatives :

Le président indique qu'il s'agit de simples ajustements des prévisions budgétaires initiales ( transferts entre comptes, ouverture de crédits complémentaires gagés par recettes nouvelles ) sans aucune incidence sur le montant des participations communales .

##### 7-1 budget assainissement :

	<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
<b>compte</b>	<b>montant</b>		<b>compte</b>	<b>montant</b>
61523 entretien réseaux	69			
66111 intérêts emprunts	-69			
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>0</b>		<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>0</b>

##### 7-2 budget centre de loisirs :

	<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
<b>compte</b>	<b>montant</b>		<b>compte</b>	<b>montant</b>
60612 gaz	3000		7478 autres participations	2700
022 dépenses imprévues	-300			
<b>Total dépenses fonct</b>	<b>2700</b>		<b>total recettes fonct</b>	<b>2700</b>
	<b>Dépenses</b>			
2135 autres agencements	345		10222 FCTVA	345
2184 mobilier	3496			
2188 autres matériels	- 3496			
Total dépenses INV	345		Total recettes INV	345

##### 7-3 :budget médiathèque :

	<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
<b>compte</b>	<b>montant</b>		<b>compte</b>	<b>montant</b>
60632 petit matériel	200			
6156 maintenance	1000			
6251 frais déplacement	100			
61558 entretien matériel	- 1300			
<b>Total dépenses FONC</b>	<b>0</b>		<b>total recettes FONC</b>	<b>0</b>
	<b>Dépenses</b>			
2051 logiciels	- 900			
2183 matérie bureau et info	40			
2184 mobilier	860			
<b>Total dépenses INV</b>	<b>0</b>		<b>Total recettes INV</b>	<b>0</b>

#### 7-4 budget école :

Dépenses nouvelles formation secrétaire , clé pour envoi délibération à la préfecture , annulation des crédits pour titres années précédentes . Le président indique qu'en répondant aux demandes des collectivités contestant leur participation aux frais de fonctionnement 2018 et 2019 , il a pu obtenir le paiement de la ville de Besançon Reste une commune qui doit 2 années dont le dossier devrait aboutir favorablement pour le syndicat suite aux réponses données .

	<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
<b>compte</b>	<b>montant</b>		<b>compte</b>	<b>montant</b>
60631 fournitures entretien	1500		6419 remb frais personnel	4000
615221 entretien bâtiments	-60			
6184 organismes formation	828			
6218 personnel extérieur	1000			
6232 fêtes et cérémonies	1000			
651 concession, droits	200			
65888 autres charges gestion	140			
673 titres annulés	- 608			
<b>Total dépenses fonct</b>	<b>4000</b>		<b>total recettes fonct</b>	<b>4000</b>
	<b>Dépenses</b>			
2183 matériel bureau et inf	500			
2184 mobilier	-1000			
21312 bâtiments	500			
Total Investissement	0			

#### **8/ Renégociation de prêts :**

##### 8-1 budget assainissement :

Analyse de l'offre faite par la Caisse d'Epargne pour renégocier le prêt 3275199 du 26/11/2008 de 200 000 euros avec un CRD de 154 788.70 € au 25/02/2021 et un taux de 5.63% et une durée résiduelle de 18 ans : Proposition : Prêt de 174 200 euros au taux de 1.64% à échéance trimestrielle avec une première échéance au 25/05/2021 sur 264 mois , une pénalité capitalisée de 19 411.30 € et des frais de gestion de 348.40 €. Gain global de 37 944.50 € dont 3 299 .79 € en 2021 puis 4 399.72 € les années suivantes .  
Accord

Le président indique qu'il a demandé une renégociation du prêt au crédit foncier de France ( CFF ) mais que cet organisme ne gère plus le secteur local. Une demande du montant de la pénalité de remboursement a été faite par le président . A réception , une demande de prêt sera faite à plusieurs organismes pour analyser l'opportunité de rembourser le CFF par anticipation ( prêt au taux de 4.63% ). Le comité aura à se prononcer en 2021.

#### 8-2 budget école :

Analyse de l'offre faite par la Caisse d'Epargne pour renégocier le prêt 3275200 du 26/11/2008 de 400 000 euros avec un CRD de 309 576.79 € au 25/02/2021 et un taux de 5.63% et une durée résiduelle de 18 ans : Proposition : Prêt de 345 800 euros au taux de 1.64% à échéance trimestrielle avec une première échéance au 25/05/2021 sur 264 mois , une pénalité capitalisée de 36 323.21 € et frais de gestion de 691.60 € Gain global de 78 981.71 € dont 6 705.36 € en 2021 puis 8 940.48 € les années suivantes .  
Accord

#### **9/ Représentant au CNAS :**

Le CNAS offrant des prestations sociales aux agents des collectivités . Validation des volontaires suivants :

Représentant des élus : Olivier DARD

Représentante des agents : Isabelle SAILLET

#### **10/ Remboursement de frais à un agent de la médiathèque :**

Le 27 octobre , la médiathèque à organisé « la médiathèque fait son cinéma » à la salle culturelle à Quingey de 16H à 22H30. Cette animation a été assurée à titre gratuit par du personnel de la médiathèque départementale du Doubs , qui paye aussi les droits de diffusion des courts métrage . Le SIPQ a pris à sa charge les repas après accord du président .Les repas achetés à un restaurant de Quingey ont dû être payés par madame Gaëtane Vuillemin employée de la médiathèque pour 47 euros. Accord pour le remboursement à l'intéressée.

#### **11/ Composition du bureau :**

Vu la lettre du Préfet du Doubs en date du 16/07/2020 demandant que chaque commune désigne le membre faisant partie du bureau du syndicat ,

Vu les délibérations des communes de Chouzelot , Cessey , Lavans/Q , Lombard , Pessans et Quingey désignant leur délégué au bureau du syndicat

Le bureau sera composé des membres suivants :

Président :

2 Vice –présidents : 1<sup>er</sup> ( école ) et 2<sup>ème</sup> vice-président ( eau/assainissement )

Déléguée de Chouzelot : PERRIN Sylvie

Déléguée de Cessey : BROCCHETTO Laetitia

Déléguée de Lavans/Quingey : DALAVALLE Martine

Déléguée de Lombard : DODY  
Délégué de Pessans : HUGUES Benoit  
Déléguée de Quingey : CHEVROTON Emmanuelle

Accord.

## **12/ Délégations au bureau et au président :**

Vu l'article L 5211-10 du CGCT énonçant les seules délégations qui ne peuvent pas être déléguées par le comité syndical ni au président , ni aux vice-présidents ni enfin au bureau dans son ensemble ,

Après discussion , le comité syndical valide les délégations suivantes :

### **1/ Délégations au bureau du syndicat :**

1-1/ délégation en matière budgétaire : ouverture de crédits nouveaux gagés par des recettes nouvelles ou par une réduction de dépenses et transferts de crédits sans incidence sur le montant des participations des communes.

1-2/ réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires avec un plafond de 200 000 euros.

1-3/ la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à 100 000 euros.

1-4/ passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;

1-5/ délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

1-6/ fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;

1-7/ exercice d'actions en justice au nom du syndicat ou la défense du syndicat dans les intentions intentées contre lui jusqu'à 5000 euros.

1-8/ réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical soit 100 000 euros

1-9/ autorisation, au nom du syndicat du renouvellement ou de l'adhésion aux associations dont il est membre.

### **2/ Délégations au président :**

2-1 préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés ( dont devis ) ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à 5000 euros

2-2 délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

2-3 fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts jusqu'à 5000 euros

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le président rappelle que son intention énoncée depuis le 12/06/2020 est d'associer au maximum les délégués et que le passage devant le seul bureau ne requiert du sens pour lui qu'en cas d'urgence ( transferts de crédits entre comptes par exemple sans autre dossier important à inscrire à l'ordre du jour )

### **13/ questions diverses :**

Sylvie PERRIN indique que la visite de la médiathèque prévue en novembre sera reportée au printemps en raison de la crise sanitaire . Actuellement , la médiathèque est fermée au public , seul le retrait sur commande est assuré .

Fin de la réunion à 22H45